

Rapport d'activité

2020



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	10
1. LE COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES	12
2. FINALISATION DES CONTROLES ENTAMES EN 2019.....	14
2.1 CONTROLES RECURRENTS.....	14
2.2 CONTROLES SELECTIONNES.....	15
3. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2020	16
3.1 CONTROLES EXECUTES EN RAISON D'UNE OBLIGATION LEGALE	16
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2019.....	16
3.1.2 Contrôles récurrents	16
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	17
3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITES PAR LA CHAMBRE DES DEPUTES.....	17
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.....	17
3.3 AUTRES ACTIVITES	17
3.3.1 Conseil national des finances publiques	17
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES.....	18
4.1 COMMISSION DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	18
4.2 DOTATION FINANCIERE DE LA COUR DES COMPTES.....	18
5. RELATIONS INTERNATIONALES	20
5.1 ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE DU NORD (OTAN)	20
5.2 COUR DES COMPTES EUROPEENNE.....	20
5.3 COMITE DE CONTACT DES PRESIDENTS DES ISC DE L'UE.....	20
5.4 EUROSAI.....	20
5.4 FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	20
6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	22
6.1 PERSONNEL.....	22
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	22



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour, composée de cinq membres, décide de façon collégiale. A cette fin, le collège de la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2020, le collège de la Cour des comptes a consacré 20 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2019 ou abordés en 2020,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 9 décembre 2020, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2021.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2019

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2020, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des exercices 2013 à 2018 des établissements publics suivants :

- Caisse de consignation (2013-2018) ;
- Laboratoire national de santé (2017-2018) ;
- Office national du remboursement (2016-2018) ;
- Etablissement public de radiodiffusion socio-culturelle 100,7 (2017-2018) ;
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (2017-2018) ;

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports, accompagnés des observations du contrôlé, sont présentés à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2020, la Cour des comptes a soumis à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés :

- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2019.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2020

En 2020, les missions de contrôle que la Cour a adoptées le 16 décembre 2019 dans son programme de travail pour l'exercice 2020, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2019

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2019, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 21 octobre 2020.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat.

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2020, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques (2019) ;
- Service de renseignement de l'Etat (2019) ;
- Fonds souverain intergénérationnel (2018) ;
- Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité (2018-2019) ;
- Fonds de solidarité viticole (2015-2019).

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Université du Luxembourg (2016-2018) ;
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall (2013-2018) ;
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (2018-2019) ;

- Communauté des Transports (2018-2019) ;
- Corps grand-ducal d'incendie et de secours (2018-2019) ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (2018-2019) ;
- Institut Grand-ducal du Luxembourg (2018-2019) ;
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (2018-2019).

3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2020, les travaux relatifs à plusieurs contrôles sélectionnés ont été respectivement entamés et continués au-delà de la fin de l'année 2020 par la Cour.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des députés

3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021

Par dépêche du 7 octobre 2020, le Président de la Chambre des députés a demandé à la Cour des comptes d'émettre un avis sur les projets de loi n° 7666 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020 et n° 7667 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020 à 2024.

Cet avis a été transmis à la Chambre des députés pour être discuté le 23 novembre 2020 à la Commission des finances et du budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

3.3 Autres activités

3.3.1 Conseil national des finances publiques

Au cours de l'année 2020, le vice-président de la Cour des comptes a exercé son mandat de membre du Conseil national des finances publiques.

4. Relations avec la Chambre des députés

4.1 Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2020, des membres de la Cour ont pris part à 5 réunions de la commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2019 ;
- l'avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 ;
- le rapport de la Cour des comptes sur l'observation des dispositions de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques ;
- la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

4.2 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2021 établi par cette dernière a été transmis le 28 mai 2020 à Monsieur le Président de la Chambre des députés.

En date du 28 mai 2020, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des députés ses comptes concernant l'année 2019 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des députés.

5. Relations internationales

5.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Le 23 novembre 2020, un membre de la Cour a assisté à la réunion par visioconférence des organismes nationaux de contrôle financier compétents afin de discuter et de commenter le rapport d'activité 2019 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

5.2 Cour des comptes européenne

Le 16 novembre 2020, des représentants de la Cour des comptes ont assisté à la présentation par visioconférence du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2019 par Madame Joëlle Elvinger, membre de la Cour des comptes européenne.

5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

En raison de la pandémie liée au Covid-19, la réunion annuelle du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne, prévue les 22 et 23 octobre 2020, a dû être reportée à une date ultérieure.

De même, la réunion annuelle des agents de liaison du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne, prévue les 22 et 23 avril 2020 à Zagreb (Croatie) a été annulée et les travaux y relatifs ont été poursuivis par courriel.

5.4 EUROSAI

Le XI^e Congrès de l'EUROSAI (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe) devait se tenir du 1 au 3 juin 2020 à Prague (République tchèque). Or, en raison de la pandémie, ce congrès a été reporté au 15 avril 2021 (par visio-conférence).

5.4 Fonds monétaire international

Dans le cadre de l'article IV des statuts du FMI qui prévoit que ce dernier "exerce une ferme surveillance sur les politiques de change des Etats membres et adopte des principes spécifiques pour guider les Etats membres en ce qui concerne ces politiques", des représentants de la Cour ont participé à un échange de vues avec les experts du FMI le 7 février 2020.

L'échange de vues a porté sur les sujets suivants :

- Current framework to assess public investment efficiency.

- Key identified gaps and recommendations to address them.

6. Administration de la Cour des comptes

6.1 Personnel

Situation du personnel au 1.1.2020

Au 1^{er} janvier 2020, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 10 agents dont 2 à tâche partielle

Situation du personnel au 1.1.2021

Au 1^{er} janvier 2021, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 11 agents dont 1 à tâche partielle

6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2020 a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 16 janvier 2020.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2020 s'établissent au 31 décembre 2020 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	5.174.459,00 euros
	Recettes diverses	87.033,35 euros
	Intérêts créditeurs	0,00 euros
	Total (1)	5.261.492,35 euros

Dépenses	Frais de personnel	4.459.977,89 euros
	Frais de fonctionnement	175.979,13 euros
	Dépenses en capital	48.098,92 euros
	Total (2)	<u>4.684.055,94 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	577.436,41 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186



cour-des-comptes@cc.etat.lu